

Déclaration de Niamey
issue de la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de
l'Organisation de la Coopération islamique,
tenue sous le thème : « Unis contre le terrorisme, pour la paix et
le développement »

Niamey, République du Niger
27-28 novembre 2020
(12-13 Rabii II 1442 AH)

Nous, ministres des Affaires étrangères et Chefs de délégation des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), participant à la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue les 27 et 28 novembre 2020 à Niamey ;

Reconnaissant le rôle prépondérant de l'OCI à se joindre aux efforts pour renforcer la coopération mutuellement avantageuse entre les États membres dans les domaines politique, socioéconomique, culturel, scientifique et autres domaines vitaux ;

Réaffirmant l'attachement des États membres aux principes et objectifs inscrits dans la Charte de l'OCI, en particulier les dispositions pertinentes sur la promotion et le renforcement des liens d'unité et de solidarité entre les États membres ;

Soulignant la nécessité de renforcer la coopération pour parvenir à un développement social et économique durable, qui contribuera à une véritable intégration de nos États dans l'économie mondiale selon les principes de partenariat et d'égalité ;

Se félicitant de l'initiative de la République du Niger de tenir la 47^{ème} session du CMAE sous le thème : « *Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement* » ;

Reconnaissant le défi sans précédent que constitue la pandémie COVID-19 pour les États membres de l'OCI et le monde dans son ensemble, ce qui nécessite des actions urgentes et décisives et l'unité aux niveaux de l'OCI, ainsi qu'aux niveaux national, régional et international pour protéger les vies ;

Tandis que dans les conditions de recrudescence des tensions et de l'instabilité dans diverses régions du monde, l'aggravation des conflits en cours, les manifestations de tentatives délibérées de ternir la religion sacrée de l'Islam et de miner la coexistence pacifique du monde musulman avec d'autres cultures et religions, il est de plus en plus nécessaire de transmettre à l'ensemble de la communauté mondiale, la véritable essence humaniste et la tolérance de l'Islam ;

Prenant en compte et comprenant profondément l'historique du patrimoine scientifique des éminents savants et penseurs du monde musulman, leur rôle précieux et place dans l'histoire de

la civilisation moderne et l'ensemble de l'humanité en général, leur précieuse contribution au développement de la science, la pensée, la culture et le progrès socio-économique du monde ;

Réaffirmant leur engagement sans faille vers les objectifs et principes de l'OCI dans l'intérêt des nations musulmanes et le soutien à la paix, à la stabilité, au développement socio-économique durable, au progrès scientifique et à l'éducation dans les pays de l'OCI, dans le cadre de la solidarité islamique et de la coordination des actions communes ;

déclarons ce qui suit :

1. **Saluons** les efforts déployés par toutes les plates-formes de l'OCI au cours des 50 dernières années pour préserver et protéger nos intérêts communs , défendre les justes causes des États membres, coordonner et unifier les efforts afin de relever les défis auxquels le monde musulman en particulier et la communauté internationale, en général, sont confrontés, tels qu'énoncés dans la Charte de l'OCI.
2. **Réaffirmons** que l'Organisation de la Coopération islamique a été et demeure toujours un jalon lumineux dans l'histoire contemporaine de l'Oummah islamique et est restée au fil des ans la seule voix unificatrice du monde islamique qui soutient le bon droit, l'identité, la culture, le cadre moral et institutionnel.
3. **Insistons** sur le fait que, depuis sa création, l'OCI a une place parmi les prestigieuses et influentes organisations internationales, devenant ainsi une plate-forme clé de dialogue aux fins de maintenir la paix et de répondre aux nouveaux défis et menaces dans l'espace OCI. Dans ce contexte, **nous exprimons** notre gratitude à tous les États membres et toutes les institutions de l'OCI pour les efforts déployés en vue d'améliorer les activités de l'Organisation afin de renforcer l'unité de la Oummah, d'instaurer la paix la sécurité, et promouvoir le développement socioéconomique durable des États membres.
4. **Condamnons** fermement toute ingérence dans les affaires intérieures des États en tant que violation des règles du droit international, du principe de souveraineté des États ainsi que des dispositions de la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique, et de la nécessité du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque État membre.
5. **Réaffirmons** notre soutien sans faille à la Cause palestinienne et à Al-Qods Al-Cherif, aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et au retour sur sa terre. Dans ce contexte, **nous exprimons notre soutien** à l'Initiative de paix arabe, ainsi que pour une solution juste et coordonnée du problème des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Assemblée générale et au droit international.
6. **Condamnons** fermement les politiques et pratiques illégales d'Israël, la puissance occupante , contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et **appelons** à la cessation complète de toutes les violations israéliennes du droit international, y compris la fin immédiate du blocus de la bande de Gaza, toutes les activités de colonisation, la démolition de maisons palestiniennes, le meurtre, les blessures et la détention de civils palestiniens, y compris des enfants, l'annexion illégale et la

judaïsation de Jérusalem-Est occupée et toutes les tentatives de modifier sa composition démographique, son caractère et son histoire, et la provocation et l'incitation à Al-Haram-Al Sharif et la mosquée Al-Aqsa par la force d'occupation israélienne et les colons extrémistes ; Demandons également la libération immédiate de tous les prisonniers et détenus palestiniens incarcérés dans les prisons et centres de détention israéliens.

7. **Accueillons** l'annonce de la cessation des hostilités entre la République d'Azerbaïdjan et la République de l'Arménie ; **réaffirmons** notre complète solidarité avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan dans leurs efforts pour réhabiliter et reconstruire les territoires occupés qui ont été sévèrement affectés de l'agression arménienne et de permettre le retour sain et digne des personnes déplacées ; **et demandons** à l'Arménie de cesser toute agression contre l'Azerbaïdjan et de retirer le reste de ses forces d'occupation conformément aux résolutions 822, 853 et 884 (1993) du Conseil de sécurité et aux décisions de l'OCI sur l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan.
8. **Réitérons** la position de principe de l'OCI sur le conflit au Jammu et Cachemire, pour une solution pacifique, conformément avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.
9. **Exprimons notre** profonde préoccupation vis-à-vis de la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a, jusqu'à présent, touché presque tous les pays et régions du monde et a eu des impacts mondiaux dévastateurs et posé des défis sans précédent; **félicitons** les États membres de l'OCI pour leurs actions proactives et opportunes visant à endiguer la propagation de la pandémie et leurs initiatives dans les domaines sanitaire, économique, financier, social et humanitaire en vue de faire face aux défis et aux effets de la crise ; **et exprimons** également notre profonde gratitude et notre soutien à tous les agents de santé de première ligne et à tous ceux qui s'efforcent de fournir des services essentiels à la population et de sauver des vies en cette période difficile.
10. **Saluons** les efforts continus de l'OCI et de ses institutions compétentes pour aider nos pays à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs infrastructures afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19 et de surmonter ses effets pervers ; Reconnaissons les efforts continus de l'OCI et de ses institutions compétentes pour aider nos pays à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs infrastructures afin de lutter contre la pandémie et de surmonter ses répercussions. À cet égard, **nous saluons**, dans le cadre de notre réponse collective à la pandémie, le lancement par le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) d'un programme stratégique de préparation et de réponse de 2,3 milliards de dollars américains à la pandémie COVID-19, visant à soutenir nos pays dans leurs efforts de contenir, d'atténuer et de se remettre de l'impact de COVID-19 ; nous exhortons les pays développés ainsi que les institutions financières internationales à fournir aux pays en développement l'assistance nécessaire dans cette lutte contre COVID-19.
11. **Souignons** la nécessité d'assurer la sécurité des Etats membres et de résoudre les problèmes et conflits en cours ou émergents par les moyens pacifiques, avec l'utilisation de mécanismes juridiques, politiques, diplomatiques et internationaux fondés sur les principes et normes universellement reconnus du droit international, la chartes des Nations Unies et de l'OCI. Pour ce faire, **nous soutenons** les efforts effectifs déployés par les Sommets, les conférences ministérielles, le Conseil exécutif, le Secrétaire général et les Envoyés spéciaux dans le cadre de la résolution des conflits.

12. **Saluons** les résultats obtenus par la Plateforme Sahel dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et dans l'opérationnalisation de la Force conjointe; et **invitons** les États membres à poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre des programmes et la réalisation des objectifs de ces mécanismes de coordination et de développement.
13. **Exprimons** nos sincères remerciements aux États membres de l'OCI qui ont apporté un soutien financier, technique et matériel aux pays du Sahel, et plus particulièrement à la Force conjointe du G-5 Sahel, et encourageons tous les États membres de l'OCI à apporter et à accroître leur soutien aux pays de la région du Sahel, principalement à travers le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et la stabilisation des zones fragiles.
14. **Réaffirmons** la position de principe de l'OCI et son ferme soutien à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République du Mali, conformément à la Charte de l'OCI.
15. **Notons** que, dans les conditions du 21^{ème} siècle, considéré comme l'ère de la mondialisation, de la technologie de l'information et de la communication, de l'internet, et la concurrence accrue dans la conquête de l'espace mondial, ainsi que le marché mondial, une attention prioritaire doit être accordée à l'accroissement des investissements et des apports dans le capital humain, à la formation d'une génération éduquée et intellectuellement développée qui constitue la valeur la plus importante et une force décisive dans la réalisation des objectifs de développement, de modernisation et de renouveau démocratique.
16. **Reconnaissons** le potentiel significatif des propositions des jeunes pour le développement dans les états membres de l'OCI, appelons ces états et les institutions de l'OCI incluant IYCF et ISSF pour consolider leurs efforts pour l'autonomisation.
17. **Appelons** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI, dans le contexte du thème de la session : « Unis contre le terrorisme pour la paix et le développement », à poursuivre et à élargir davantage les programmes et activités dans le domaine du développement socio-économique en se basant sur leurs avantages comparatifs et l'esprit de coopération et de fraternité.
18. **Notons** la nécessité de diffuser des connaissances sur l'Islam pour combattre l'idéologie du terrorisme, l'extrémisme violent et le fanatisme religieux ; et **apprécions** vivement les efforts de grande envergure pour combattre l'expansion idéologique du radicalisme à travers la promotion active des valeurs du vrai Islam et le lancement d'un large processus éducationnel touchant la sphère religieuse.
19. **Soulignons** qu'un profond respect de sa propre histoire et de son patrimoine intellectuel constitue la base du progrès matériel et spirituel de tout Etat. A cet égard, apprécions vivement le travail effectué dans les Etats membres pour étudier et préserver le patrimoine historique, scientifique, culturel et spirituel riche pour générations futures ; nous apprécions les efforts de l'IRCICA pour révéler les études et promouvoir cet héritage entre les pays membres à travers des projets de recherches, des publications, des conférences et des expositions.

20. **Reconnaissons** la nécessité de comprendre en profondeur les travaux d'éminents érudits et penseurs islamiques, d'évaluer leur rôle et leur place dans l'histoire de la civilisation moderne, et pensons qu'il est important de donner un nouvel élan puissant à la poursuite de la recherche approfondie et à la promotion de leur précieux patrimoine scientifique, donnant un aperçu de l'urgence et de la pertinence de leurs découvertes pour la science et le progrès contemporains.
21. **Réaffirmons** notre soutien aux efforts de désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive en tant que moyen d'accroître la promotion de la paix et de la sécurité internationales ; appuyons la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.
22. **Souignons** la nécessité d'une stabilisation rapide de la situation au Moyen - Orient et en Afrique du Nord par le biais d'une résolution politique des crises conformément aux principes de l'OCI et à la Charte des Nations Unies et normes internationales universellement reconnues.
23. **Réaffirmons** que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs manifestations, la fabrication et le trafic illicites de la drogue, trafic illégal d'armes, de munitions et substances explosives, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs voies de livraison reste et demeure une priorité dans le cadre de l'OIC. Nous sommes convaincus que ces phénomènes dangereux ne peuvent être vaincus et éliminés qu'à travers la consolidation d'une lutte conjointe, contre à la fois les symptômes et les causes profondes de ces problèmes. Continuons à Plaider pour une coopération plus étroite dans la lutte contre le terrorisme, la propagation de l'idéologie extrémiste, en ciblant en premier lieu les jeunes.
24. **Condamnons** fermement toutes les attaques terroristes à travers le monde et notamment contre les pays membres de l'OCI, au sahel, dans le bassin du lac Tchad, au Maghreb, dans la corne de l'Afrique et dans la péninsule arabe ; nous exprimons notre entière solidarité aux pays membres victimes de ces attaques et les soutenons dans les mesures et décisions qu'ils pourraient prendre pour faire face au terrorisme et pour préserver leur sécurité, leur stabilité leurs institutions et leurs intérêts.
25. **Apprécions** vivement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du « Programme d'action 2025 de l'OCI », adopté par le 13^{ème} Sommet islamique tenu à Istanbul, et sommes confiants que sa mise en œuvre développera davantage le commerce et l'investissement, le transfert de la technologie de pointe, la promotion du secteur privé, l'industrialisation, scientifiques et les domaines scientifique et éducationnel dans les pays musulmans au 21^{ème} siècle.
26. **Exprimons** notre vive préoccupation devant la résurgence, dans plusieurs régions du monde, de mouvements racistes fondés sur l'intention d'inciter à la phobie, à la haine et à l'hostilité contre les nations, les immigrants et les individus musulmans , et appelons tous les gouvernements à interdire tout discours, tentative ou acte qui tolère, encourage ou incite à l'hostilité contre les musulmans ou à la diffamation de l'Islam et des musulmans; à protéger tous les individus et groupes contre la haine et la violence fondées sur la religion et la foi; et à veiller à la protection des lieux de culte.

27. **Condamnons** fermement les actes brutaux systématiques et les atrocités horribles perpétrées contre la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, en particulier après le 25 août 2017 ; ce qui constitue une violation grave et flagrante du droit international, du droit international humanitaire, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, et un mépris total de l'État de Myanmar face à sa responsabilité de protéger sa minorité civile musulmane non armée. À cet égard, nous exhortons tous les États membres à apporter un soutien supplémentaire aux efforts légaux pour la justice et la reddition des comptes en faveur du peuple Rohingya et les actions de la Gambie à la cour internationale de justice cour.
28. **Souignons** l'importance du partager d'expériences pour faire face des problèmes liés au ralentissement de l'économie en prenant en compte les technologies novatrices, en créant un climat favorable aux investissements et aux affaires, et en mettant en œuvre des projets structurants mutuellement bénéfiques dans les domaines prioritaires de la coopération et le développement des infrastructures.
29. **Soutenons** les efforts des États membres de l'OCI sur la mise en œuvre des programmes nationaux pour les énergies renouvelables et la création d'une économie novatrice ; appelons à poursuivre les études sur les meilleures pratiques internationales dans ce domaine.
30. **Apprécions** vivement l'initiative présentée par le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite de payer les arriérés de contributions obligatoires des États membres les moins avancés jusqu'à la fin de 2019 avec l'Organisation de la coopération islamique.
31. **Condamnons** l'imposition continue de sanctions économiques utilisées par certains pays en tant qu'outils de pression politique et économique, en vue d'empêcher ces pays le droit de décider de leur plein gré leur propre système politique économique et sociaux. Nous réaffirmons le droit souverain des états membres d'acquérir, de fabriquer d'exporter d'importer et de conserver toutes marchandises requises par le droit international pour assurer un développement propre et durable.
32. **Reconnaissons** le rôle central de la science, de la technologie et de l'innovation dans les efforts des États membres visant à relever les défis mondiaux liés aux questions d'environnement, de changement climatique, de santé humaine, de sources d'énergie et de ressources en eau ; saluons le rôle du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) place sous l'égide du Président de la République islamique du Pakistan S. E M. Arif Alvi. À cet égard, **nous prenons acte avec satisfaction** de «l'Agenda 2026 de l'OCI en matière des TIC», adopté lors du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie (septembre 2017) à Nur-Sultan, capitale de la République du Kazakhstan, invitant tous les États membres et les institutions de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour assurer sa mise en œuvre de manière efficace et opportune ; Nous nous félicitons de l'intention des Émirats arabes unis d'accueillir le deuxième Sommet islamique sur la science et la technologie.
33. **Appelons** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à poursuivre et à renforcer davantage leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris les efforts visant à améliorer les cursus, les facultés, le réseautage entre les établissements d'enseignement supérieur et la promotion de projets de recherche conjoints, les dispositifs d'enseignement à distance, les programmes de bourses et de

formation professionnelle ; nous prenons note avec satisfaction de l'intérêt accru pour le Programme d'échanges éducatifs de l'OCI.

34. **Invitons** les États membres à encourager leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche des secteurs public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour renforcer et promouvoir davantage ce programme.
35. **Reconnaissons** l'importance de la coopération entre les États membres pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. À cet égard, prenons acte des recommandations de la deuxième réunion du Conseil de l'eau de l'OCI qui s'est tenue au Caire, en République arabe d'Égypte, les 21 et 22 octobre 2019, et affirmons notre engagement sans faille à prendre des mesures pratiques pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres dans le secteur de l'eau.
36. **Notons** que dans les conditions d'épuisement des ressources naturelles et d'exacerbation des problèmes dans le domaine de la protection et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, il est nécessaire d'entreprendre des recherches scientifiques à grande échelle et des expériences sur un large éventail de directions d'exploration du monde autour de nous.
37. **Rappelons** l'importance de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI concernant la promotion de la femme, le mécanisme de mise en œuvre qui y est annexé, y compris l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la santé et la promotion du rôle des femmes dans le processus de développement ; réaffirmons que la réalisation de l'égalité des sexes est un facteur clé pour atteindre les objectifs de développement durable ; apportons notre soutien au comité consultatif des femmes des pays membres de l'OCI pour leur contribution pour les progrès réalisés dans ce contexte et saluons leurs succès.
38. **Saluons** l'entrée en vigueur du Statut de l'Organisation pour le développement de la femme de l'OCI au Caire - République arabe d'Égypte, après avoir atteint le quorum légal pour la ratification du statut ; et **saluons également** la tenue de la première Conférence ministérielle de l'Organisation pour le développement de la femme et les résultats obtenus.
39. **Reconnaissons** que la famille assume la responsabilité principale de la garde et de la protection des enfants et du développement de la personnalité de l'enfant ; soulignons la nécessité de promouvoir les valeurs islamiques liées aux enfants et à la famille en général, d'améliorer la situation des enfants et leur bien-être, de satisfaire les besoins physiques et moraux des enfants déplacés et réfugiés en les assistant dans leur éducation et soins de santé, de prendre les mesures nécessaires pour les protéger contre les dangers des programmes médiatiques nocifs et de soutenir les programmes qui promeuvent des valeurs éthiques et culturelles des enfants et de la famille.
40. **Affirmons** l'importance particulière du développement du tourisme, comme l'un des secteurs de l'économie, ce qui contribue à une croissance durable à long terme, le développement socio-économique ; par conséquent, le renforcement de l'entente mutuelle et la promotion de la tolérance entre les peuples et les nations.
41. **Soulignons** l'importance clé des soins de santé pour garantir un niveau de vie élevé et la prospérité de la société dans son ensemble et, dans ce contexte, appelons à la mise en œuvre

effective et complète du «programme d'action stratégique de santé 2014-2023» ; saluons le renforcement de la coopération de l'OCI avec les partenaires internationaux concernés dans le domaine des soins de santé.

42. **Soutenons** le « Programme des capitales de la culture islamique» développé par l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, la science et la culture (ICESCO) en tant que facteur important de préservation et de restauration du patrimoine culturel et d'échange des meilleures pratiques en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues, de l'histoire et de la culture des pays islamiques.
43. **Saluons** les efforts du Secrétariat général de l'OCI déployés en vue de créer une chaîne de télévision sur internet (Web TV) de l'OCI pour diffuser ses conférences enregistrées, ses activités et les déclarations du Secrétaire général, de courtes vidéos thématiques, des programmes culturels et économiques, etc., en attendant le lancement effectif de la chaîne satellitaire de l'OCI; appelons les États membres de l'OCI à apporter un soutien logistique et financier pour le lancement de ce projet.
44. **Saluons** les efforts du Secrétaire général visant à raffermir la coopération et l'interaction de l'OCI avec les organisations régionales et organisations internationales, particulièrement l'ONU et de ses institutions.
45. **Saluons** la proposition de la République islamique du Pakistan de tenir la 48^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI à un moment opportun au cours de l'année 2021.
46. **Saluons** l'élection de S.E M Hissein Brahim Taha en tant que nouveau Secrétaire général de l'OCI, qui commence son mandat le 17 novembre 2021.
47. **Exprimons**, au terme des travaux de la 47^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, notre profonde gratitude à Son Excellence le Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, ainsi qu'au peuple et au gouvernement de la République du Niger, pour leur chaleureuse hospitalité et l'organisation remarquable, contribuant ainsi au succès de cette conférence tenue sous le thème : «Unis contre le terrorisme, pour la paix et le développement».
